



Conseil d'administration du 10 octobre 2018 Quelques points saillants

1°) Ambiance générale

Ce fut une réunion étonnante : alors que le Cerema doit connaître une ré-orientation profonde de son activité au profit des collectivités territoriales, leurs représentants – en dehors du Président – étaient absents ou se sont tenus coi. Pas un mot de leur part pour protester contre la purge que subit l'Établissement !

De la même manière, la Secrétaire générale, interpellée à plusieurs reprises par FO sur les baisses drastiques de moyens et d'effectifs que subit l'Établissement, gardait obstinément le visage plongé dans sa tablette.

Sur le sujet budgétaire – comme sur les autres – le représentant de Bercy n'a pas dit un mot.

Il semble acquis pour tout un chacun que la saignée imposée à l'Établissement est une fatalité, comme si Jupiter lui-même en avait décidé ainsi.

Le CTM budgétaire n'était pas à l'ordre du jour, et il a fallu toute l'instance de FO pour les membres du CA se souviennent que l'exercice de ré-orientation de l'activité se faisait le pistolet sur la tempe.

Les discours de l'administration s'exprimaient à l'unisson, reprenant toutes le thème « Tout va bien » !

Ainsi le DG a indiqué que les agents travaillant dans des champs abandonnés seraient ré-orientés vers d'autres pans de leur domaine d'activité, comme si la réduction d'effectifs ne devait jamais se traduire par des suppressions de postes...

2°) Le rapport du CGEDD intitulé « Évaluation des stratégies d'intervention du Cerema en vue d'accroître son appui aux collectivités territoriales »

Le rapport pointe des failles essentielles :

- l'investissement ne permet pas d'assurer la pérennité de l'Établissement ;
- la baisse des moyens est plus violente au Cerema que pour le reste du Ministère ;
- la préservation des compétences est problématique, alors que les effectifs sont en chute libre ;
- la gouvernance de l'Établissement fait l'objet de violentes critiques de la part des DAC, et en particulier de la DGITM et de la DSR.

Leur point de vue est pétri de contradictions : le Cerema devrait investir de nouveaux champs tout en réduisant drastiquement ses effectifs, le développement de l'activité pour tiers ne devrait pas se faire au détriment de la commande des DAC. FO aurait apprécié que ces administrations fassent valoir auprès du SG et des Cabinets des Ministres leurs besoins vis-à-vis du Cerema pour éviter qu'ils ne le sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Quelques points positifs apparaissent néanmoins dans le rapport. Outre la grande qualité des travaux réalisés par le Cerema, le rapport souligne que :

- la part des activités réalisées au profit des collectivités territoriales (mais peu financées par elles) représente 25 % de l'activité ; la plus grande part de cette activité est donc financée sur la subvention de l'État, ce qui paraît à FO un mode de fonctionnement tout à fait conforme à la vocation de service public de l'Établissement ;
- que seul un bureau d'étude public comme le Cerema peut répondre aux besoins d'une ingénierie indépendante des lobbys ;
- le Cerema a vocation à devenir le RST des collectivités (des agences techniques départementales).

2°) La démarche stratégique

Les 11 chantiers prioritaires ont été présentés au Conseil d'Administration, ainsi que le calendrier extrêmement serré prévu pour leur réalisation.

Plusieurs des axes de travail répondent à des revendications historiques de FO.

3°) Le processus de programmation

La réforme du processus est très inspirée du rapport du CGEDD. Beaucoup d'éléments retenus rejoignent les revendications de FO et nous nous en sommes réjouis dans la déclaration préalable : en particulier, la réactivation d'instances centrales et territoriales, à même d'éclairer la programmation nous semblent des points d'amélioration.

Cependant le diable est dans les détails, et FO demeure vigilant sur la composition de ces instances et leur mode de fonctionnement. En outre, le traitement à part de l'activité du Cerema pour le domaine routier national et pour la sécurité routière, laisse une part importante de la programmation dans l'expectative.

VOTE : **Abstention** pour FO et les autres organisations syndicales.

4°) La note d'orientation

FO s'est interrogée sur le statut de cette note, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les agents et d'échanges avec l'encadrement ; une fois approuvée par le CA, elle doit être transmise aux Préfets de département pour leur préciser les champs d'actions prioritaires du Cerema.

Pourtant, cette note prévoit l'abandon ou la réduction de nombreuses missions, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact fort sur les agents et les équipes : contrôle des règles de construction (CRC), AMO aux applications informatiques du Ministère en charge du Logement, accompagnement national de la planification, intervention sur les chantiers routiers, champs opérationnels des matériels routiers, etc.

Par ailleurs, le contenu de cette note ne semblait pas avoir été pleinement partagé par les DAC. En effet, leurs représentants ont exprimé des réserves de dernière minute. Ces réticences ont conduit le Président à ajouter un codicille à la délibération, de manière à permettre au Directeur général d'y apporter des ajustements pour tenir compte des contestations.

VOTE : condamnant le fond comme la forme, FO a voté **Contre** cette délibération. L'abandon de missions régaliennes se poursuit et se poursuivra si les objectifs de taille du Cerema sont maintenus :

A qui le tour la prochaine fois ?

La CGT a également voté contre tandis que la CFDT ne prenait pas part au vote.

Prochain CA : 30 novembre 2018

JE-NOUS-TOUS FO!